

blé, l'année prochaine, et ainsi, de budget en budget, jusqu'à ce que l'œuvre de préservation soit accomplie.

Ces monuments, ces remparts vieux de deux siècles, ils nous rappellent les efforts, les luttes, les sacrifices, l'héroïsme de ceux qui nous ont précédés; dont les uns furent des fondateurs et des créateurs, dont les autres furent des continuateurs et des réalisateurs. Après avoir lutté les armes à la main, ils en vinrent à lutter de concert dans l'arène pacifique du progrès. Et tous ensemble ils ont formé la nation canadienne pour laquelle nous rêvons un si noble avenir.

Encore une fois, je félicite notre honorable collègue de son initiative, et je suis sûr qu'elle contribuera à assurer le succès de l'œuvre préservatrice qu'il a en vue.

L'honorable W.-A. GRIESBACH: Honorables messieurs, nous avons tous entendu avec plaisir l'intéressant et éloquent discours de l'honorable représentant de Shawinigan (l'honorable M. Paradis), et nous convenons que la question soulevée par lui est de la plus grande actualité. Avec lui, ainsi qu'avec les honorables messieurs qui ont pris la parole, je reconnais qu'il serait vraiment déplorable de laisser tomber en ruines les anciennes fortifications de Québec. On a suffisamment fait ressortir l'aspect historique de la question pour démontrer que la citadelle de l'ancienne capitale marque un tournant remarquable de notre histoire et que l'on ne saurait contempler ces remparts d'une époque lointaine sans éprouver un sentiment de fierté nationale.

Lorsqu'il s'agit de la citadelle de Québec, il convient peut-être d'envisager la question à trois points de vue. En premier lieu, on pourrait la considérer à titre de place forte. On a prétendu, et ce, je crois, la plupart du temps avec raison, qu'elle a cessé d'être une forteresse au sens que de nos jours on attribue à l'expression. A n'en pas douter, il y aurait lieu de la désaffecter complètement et d'amener le pavillon qui flotte sur ses murs, parce que, advenant une guerre à un moment où des troupes y seraient stationnées, la place ne servirait que de cible à l'ennemi pour diriger son feu contre les citoyens de la ville. On devrait donc l'évacuer bientôt, en tant que citadelle, sans compter que les casernes ne sont guère en état de loger des troupes.

Comme résidence pour le gouverneur, on ne saurait demander mieux. Si je ne me trompe, l'année dernière ou l'année précédente, lorsque la chose fut discutée dans un autre endroit, on reconnut que, tant pour des raisons d'ordre sentimental que pour des motifs d'ordre politique, il était à souhaiter que

L'hon. M. CHAPPAIS.

Leurs Excellences fissent, chaque année, un séjour plus ou moins prolongé dans l'ancienne capitale.

La citadelle est par conséquent un monument national et c'est à ce titre qu'il en est question en ce moment. Ce n'est pas la première fois qu'il m'est donné d'entendre discuter la chose. Il y a quelques mois, alors que j'étais de passage à Québec, quelques citoyens intéressés au projet m'en parlèrent et je leur soumis une idée dont je vais maintenant faire part à la Chambre. Comme site historique, la citadelle est d'un grand attrait pour les touristes et il continuera d'en être ainsi, car les choses du passé sont d'intérêt tout particulier pour les visiteurs qui nous viennent des Etats-Unis. Il est vrai que les Américains ne se désintéressent pas complètement de leurs anciens monuments historiques, mais ils se préoccupent surtout des choses de l'avenir. Aussi, ces vieux remparts constituent-ils le centre d'attraction pour nos visiteurs d'outre-frontière et l'affluence des touristes est d'un avantage signalé pour la province et pour l'ancienne capitale elle-même. Je doute fort que, d'un point de vue politique, le gouvernement actuel, ou un autre gouvernement, soit disposé à faire de grosses dépenses pour la conservation de sites historiques. Il consentirait à ériger un monument à tel endroit, à installer une tablette commémorative à tel autre et même à faire l'acquisition d'un morceau de terrain de temps à autre, mais il serait de mauvaise administration de s'engager dans la conservation, à grands frais, de constructions qui n'ont qu'une valeur historique et ne sont d'aucune utilité pratique. Abstraction faite de l'accueil favorable qu'un gouvernement peut accorder à des propositions de cette nature, je suis d'avis qu'aucune administration ne croirait devoir consacrer à cette fin les sommes importantes qu'il faudrait y affecter.

Cependant, vu l'avantage qui en découlerait pour la ville de Québec et la province de ce nom, et étant donné l'intérêt que ces anciens ouvrages militaires exercent sur les touristes, j'ai pensé que ceux-là mêmes qui en profitent consentiraient à supporter une part des dépenses qui s'imposent. Le gouvernement pourrait ensuite y apporter sa part contributive, laquelle, cela va de soi, serait sensiblement plus élevée que celles de la ville et de la province. A mes yeux, on pourrait ainsi compter plus facilement sur l'adhésion du Parlement que si l'on proposait que le trésor fédéral fasse à lui seul les frais de l'entreprise. Je parle ainsi parce que je viens d'une région du Canada dépourvue de monuments historiques, où une grande partie des gens ne s'intéressent pas du tout aux choses du passé et pourraient reprocher au gouvernement de s'enga-